

## Communiqué de presse

---

24.1.2008

### Accord entre la SWX Swiss Exchange et AGEN Holding SA

**La SWX Swiss Exchange a conclu un accord avec la société AGEN Holding SA dans le cadre d'infractions commises à l'encontre des normes de présentation IFRS dans les comptes consolidés 2006. Les lacunes détectées par la SWX portent sur un enregistrement incorrect de paiements fondés sur des actions ainsi que sur un calcul et une publication non conformes d'une dépréciation. Ces erreurs seront corrigées rétroactivement et publiées par AGEN Holding AG dans les comptes consolidés 2007 ainsi que dans le rapport semestriel 2008.**

Dans ses comptes consolidés 2006 concernant l'acquisition de la Division Healthcare, la société AGEN Holding SA cotée au segment principal de la SWX a comptabilisé par erreur à l'actif les frais de paiements fondés sur des actions sous forme d'options sur des actions accordées au management comme faisant partie des frais d'acquisition et donc sans effet sur le résultat. Au lieu de cela et conformément à IFRS 2 (« Paiement fondé sur des actions »), les frais auraient dû être présentés dans le compte de résultats en tant que charges de personnel.

En outre, afin de calculer la valeur d'utilité du goodwill, qui sert de base de calcul des dépréciations nécessaires, la société a appliqué une méthode mixte non autorisée par IAS 36 (« Dépréciation d'actifs »). La société avait également omis de joindre l'analyse de sensibilité exigée dans ces cas et certaines des informations publiées à l'annexe des comptes consolidés 2006 ne correspondaient pas aux données effectivement utilisées dans le calcul.

Les erreurs détectées par la SWX seront corrigées rétroactivement et publiées par AGEN Holding SA dans les comptes consolidés 2007 ainsi que dans le rapport semestriel 2008. Celle-ci s'engage également à verser une donation unique de CHF 20'000 à l'International Accounting Standards Committee Foundation.

Le Règlement de procédure de la SWX autorise à conclure les enquêtes par un accord lorsque celui-ci permet une information meilleure ou plus rapide du public qu'une procédure de sanction ordinaire menée à terme.

Les rapports financiers périodiques établis conformément aux normes comptables et de révision applicables font partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la Loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions de la SWX consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour un complément d'information sur les normes de présentation des comptes, veuillez cliquer sur:  
[http://www.swx.com/admission/being\\_public/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.swx.com/admission/being_public/financial_reporting_fr.html)

Les accords précédents de la SWX dans le domaine présentation des comptes est disponible à l'adresse:

[http://www.swx.com/admission/agreements/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.swx.com/admission/agreements/financial_reporting_fr.html)

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: [pressoffice@swx.com](mailto:pressoffice@swx.com)

---

### **SWX Swiss Exchange**

*La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction.*

**[www.swx.com](http://www.swx.com)**